

INFO REAU

Joyeuses Fêtes



DECEMBRE 2011

N°17

LE COMITE DE REDACTION

DE L'INFO REAU

Le comité de rédaction est un regroupement de personnes bénévoles, qui se réunit pour réaliser le bulletin municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.

Vous avez des idées, vous souhaitez vous investir et participer en fonction de vos compétences, pour écrire des articles, réaliser des interviews, de façon régulière ou ponctuelle.

**N'attendez pas,
venez nous rejoindre.**

**Vendredi 20 janvier 2012
à 9 heures en mairie**

Pour y participer :

Contactez Sonia en mairie

☎ 01.60.60.90.03

✉ mairie.de.reau.sfougeron@orange.fr

PARTICIPANTS A CE NUMERO:

AUZET Alain
BEAUJOUAN Roselyne
BOEY Christian
BONILLO Christelle
CONSTANT Nathalie
FOUGERON Sonia
GAUTHIER Loïc
PADUA Elisabeth
PERREAU Françoise
RAYMOND Claude
RICHARD Laurence
ROZENTALIS Natacha
SABOURAULT Séverine

APPEL A TEMOIN

A l'occasion de l'exposition sur le
Compagnonnage à Combs la Ville
(voir page 27),
nous cherchons un
compagnon réaltais pour une interview.
Merci de contacter Sonia en mairie

SOMMAIRE

LA VIE A REAU	PAGE 4
DOSSIERS	PAGE 7
LA GALERIE DES PORTRAITS	PAGE 10
INFOS DE SENART	PAGE 11
LA RUBRIQUE DES ENFANTS	PAGE 14
LE CARNET DE REAU	PAGE 15
LE BON COIN	PAGE 15
DEUX RUBRIQUES EN CONSTRUCTION	PAGE 16
BREVES	PAGE 17
DOSSIER	PAGE 18
ENVIRONNEMENT	PAGE 20
REAU PRATIQUE	PAGE 24
AGENDAS	PAGE 26



Chères Réaltaises, chers Réaltais,

2011 s'achève dans quelques jours. C'est l'occasion pour moi de revenir sur le travail effectué par l'équipe municipale durant cette année.

Un programme de travaux dense et pour lequel les sommes inscrites au budget ont quasiment toutes été mises à profit.

Des avancées notables concernant la future réalisation de la liaison douce entre le hameau de Ourdy et le Bourg, et pour l'assainissement du hameau de Villaroche. Sur ces deux sujets, j'ai bien conscience que le temps peut paraître très long à certains, et c'est bien normal, mais c'est pourtant le temps nécessaire à l'élaboration d'équipements de qualité, pour un aboutissement, je l'espère, en 2013.

Un important travail préparatoire en matière d'urbanisme, compte tenu des programmes qui s'annoncent sur notre commune dans les années à venir. L'ouverture du Centre Pénitentiaire au début de l'Automne, inauguré par le Président de la République, et qui compte aujourd'hui environ 200 détenus. Le renforcement de l'animation du village, avec le retour du concours des maisons fleuries et la création d'un nouvel évènement, « Destination REAU », qui a connu un franc succès.

J'imaginai la tâche d'un Maire compliquée, très prenante, mais aussi passionnante. Je dois avouer que la réalité a largement confirmé ces qualificatifs.

Au cours de ces onze mois passés à la tête de la commune, je crois pouvoir affirmer que le Conseil Municipal et moi-même n'avons pas ménagé nos efforts pour répondre au mieux à vos attentes. Soyez convaincus qu'il en sera de même en 2012.

Cette année qui s'annonce sera une année de consolidation des acquis, et de préparation de l'avenir, une année de transition en quelque sorte.

Pérenniser les évènements mis en place (que j'ai cité plus haut), améliorer les équipements du terrain de football, embellir le Bourg, faire avancer le dossier de requalification de la rue Frédéric Sarazin, accompagner au mieux les projets de logements, les associations, les activités de nos enfants à l'école, poser les jalons d'un programme pluriannuel de réfection de l'église, continuer le programme d'installation de jeux pour enfants, mettre notre Plan Local d'Urbanisme en révision, etc, etc. Voilà une partie des missions que nous devons mettre en œuvre.

Nous vous dévoilerons dans le prochain numéro d'INFO REAU le budget communal et le programme de travaux de façon plus détaillée.

En attendant, c'est avec le sentiment du devoir accompli que je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année, et une excellente année 2012, pleine de bonheur, et je vous donne rendez-vous le lundi 16 Janvier à 19h à la salle des fêtes pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

A très bientôt.

Alain AUZET,

Maire de REAU



SOCIAL

Mandat de Noël :

Le CCAS a alloué un mandat de Noël d'un montant de 50€ à 25 personnes âgées de 65 ans et plus, sous conditions de ressources à l'occasion de Noël 2011. Ce mandat est versé par virement sur le compte bancaire des personnes bénéficiaires.

A noter : Il convient de déposer chaque année en septembre et dans tous les cas avant le 1er novembre, son avis d'imposition pour prétendre à l'octroi du mandat de Noël.

Bons de combustible hiver

2011/2012 :

Cette année, le CCAS a attribué neuf bons de combustible au titre de l'hiver 2011-2012 pour un montant global de 2100€.

A noter : Il convient de déposer chaque année en septembre et dans tous les cas avant le 1er novembre, son avis d'imposition accompagné des factures de combustibles (gaz, edf, fioul ou bois) sur l'année écoulée (de septembre à septembre).

Nous vous rappelons le numéro de téléphone de ligne directe du CCAS au 01 60 60 90 42 ou ccas.de.reau@orange.fr

SCOLAIRE

Sortie piscine

Comme tous les ans, les élèves du CP au CM2 iront à la piscine de Moissy Cramayel. Les créneaux réservés sont de mars à juin selon la répartition suivante :



- CM1- CM2 de mars à avril avec un total de 6 séances
- CP - CE1 et CE1 – CE2 de mai à juin avec un total de 6 séances chacun.

Election des représentants des parents d'élèves

Titulaires :

- Réjane VALTON
- Séverine SABOURAULT
- Marta DA SILVA
- Célyne LANDRIC
- Georges FERREIRA

Suppléants :

- Sonia PETTINARI
- Nathalie KLECZINSKI
- Olivier DELMAS
- Elodie DONNER
- Amélie PEROTTO

Spectacle de Noël

Pour fêter Noël 2011, tous les élèves de l'école de la Colombe ont interprété le spectacle qu'ils ont mis en scène sur le thème de Noël. Les enfants étaient déguisés en sapins, lutins, bonhommes de neige, cadeaux et rennes. Il y avait aussi le père Noël !

Tous les élèves ont chanté « l'as-tu vu ? »

C'est un très beau spectacle que les enfants et enseignants ont offert aux parents et amis venus très nombreux le vendredi 16 décembre 2011 au musée SAFRAN.

Le spectacle était très réussi avec un final en « zumba » animé par l'association VITADANCE, où tous les parents ont été invités à participer..



COMITE DES FETES

HALLOWEEN

Les petits monstres sont venus rejoindre les sorcières de Réau pour un après-midi d'horreur.

Ils ont pu déguster la traditionnelle soupe de potiron et des bonbons.



HOUHOUHOU!!!

Une maquilleuse et un sculpteur de ballons effrayants étaient également présents.



A l'année prochaine pour un après-midi endiablé

BEAUJOLAIS NOUVEAU

A cette occasion, une cinquantaine d'habitants de Réau ont pu partager un moment autour d'un verre accompagné de charcuterie.

Cette petite soirée s'est terminée avec quelques pas de danse.

A 22 heures tout le monde est reparti satisfait par ces quelques heures agréables passées entre villageois.

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale a eu lieu le 21 novembre 2011.

Après la lecture du rapport moral et financier celui-ci a été voté à l'unanimité.

Le comité des fêtes recense 10 adhérents pour 2012 et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux venus.

Le nouveau bureau élu est le suivant :

Présidente : Carole DOS SANTOS

Trésorière : Sylvie LEFFRAY

Secrétaire : Séverine GAUTREAU

Merci à ce petit groupe d'être revenu pour cette année, et espérons que l'année à venir sera aussi satisfaisante que l'année passée.



NOEL AUX MACARONS DE REAU

Samedi 17 et dimanche 18 décembre

Les macarons de Réau ont organisé un marché de Noël, avec la présence du Père Noël, de son traineau et de ses rennes.

De nombreux visiteurs se sont déplacés pour acheter les fameux macarons fondants de Réau, prendre une collation sur place, ou encore commander la « macabûche ».

Un ticket à gratter avait été remis aux enfants de l'école de la Colombe afin de venir retirer un lot à cette occasion, et immortaliser l'instant en prenant une photo avec le Père Noël.

Une initiative bien sympathique qui contribue à l'animation de la commune.



MARCHE BIO



La Ferme de la Carrière a organisé le dimanche 2 octobre un marché bio et local.

Près de 300 personnes se sont rendues à la Ferme, attirées par le beau temps, les produits de notre région et les animations.

Outre le traditionnel Pain des Champs, des légumes, des pommes, des plantes, des œufs, du miel, des cosmétiques, et la viande de la Ferme Carmignac de Pouilly le Fort étaient présentés.

Les balades en calèche et l'atelier culinaire ont également remporté un bon succès.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration de l'armistice de la première Guerre Mondiale s'est tenue le vendredi 11 novembre au matin.

De nombreux habitants et élus étaient présents à cette occasion.

Cette année encore, les enfants de l'école de la Colombe étaient présents, avec Madame la Directrice, pour entonner la Marseillaise.

Monsieur le Maire, en préambule, a remercié les enfants pour leur présence, relevant un esprit « citoyen » prometteur et un grand respect du sacrifice des enfants de REAU, morts pour la France, il y a près de 100 ans.

Tous les participants se sont ensuite rendus au cimetière pour un hommage, avant d'être conviés à un verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Il est à noter que Monsieur VION, Directeur du Centre Pénitentiaire du Sud Francilien, honorait la cérémonie de sa présence, en compagnie de plusieurs cadres au Centre.



TRAVAUX

Au cours du 4^{ème} trimestre, la municipalité a continué son programme de travaux :

- Pose de coussins Berlinois (ralentisseurs) à l'entrée du hameau de Villaroche, en provenance de Limoges-Fourches
- Pose d'un visiophone à l'école
- Remplacement des panneaux d'entrée de commune, rue Frédéric Sarazin
- Installation d'alarmes incendie et anti-intrusion à la salle des fêtes
- Installation d'alarmes anti-intrusion aux services techniques
- Installation d'alarmes incendie et anti-intrusion à la Mairie
- Pose de balisettes entre les coussins Berlinois, rue Frédéric Sarazin
- Diverses plantations d'arbres et arbustes
- Pose d'un columbarium au cimetière
- Réalisation de jeux pour enfants à Ourdy



PLAN HIVERNAL

Un plan de salage des routes communales a été établi. Il détermine la liste des routes qui seront salées si ces dernières sont considérées dangereuses :

- Rue Frédéric Sarazin
- Route de Villaroche
- Tout le parcours du car scolaire



Que fait une municipalité ?

Et à Réau ?

Les compétences des communes sont identiques quelle que soit leur taille.

Elles ont une vocation générale instituée par la loi du 5 avril 1884 et le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Si la commune est l'échelon qui a été le moins concerné par la **décentralisation**, ses missions ont néanmoins été élargies.

Les compétences traditionnelles, en partie liées à la fonction de représentant de l'État dans la commune du maire, dont :

- **Les fonctions d'état civil** : enregistrement des mariages, naissances et décès.
- **Les fonctions électorales** : organisation des élections, révision des listes électorales.
- **L'action sociale** : gestion des garderies, crèches, foyers de personnes âgées.
- **L'enseignement** : depuis la loi Ferry de 1881, l'école primaire est communale, elle gère la construction, l'entretien et l'équipement des établissements.
- **L'entretien de la voirie communale**
- **L'aménagement** : logement social, zones d'activités, assainissement, protection des sites... ;
- **La protection de l'ordre public** grâce aux pouvoirs de police du maire.

Les compétences décentralisées :

L'urbanisme : c'est à la mairie que s'élaborent et s'approuvent les P.L.U, plans locaux d'urbanisme (qui ont remplacé en 2000 les P.O.S , plans d'occupation des sols), ce qui permet au maire de délivrer des permis de construire au nom de la commune, et non plus au nom de l'État.

Les communes ou leurs groupements compétents ont l'initiative de l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale présentant le projet d'aménagement et de **développement durable** retenu et fixant les objectifs des politiques d'urbanisme dans certains domaines (habitat, développement économique, déplacement des personnes et des marchandises...).

À Réau : En 2012, le PLU sera modifié et révisé.

L'enseignement : la commune a la charge des écoles publiques.

Elle en est propriétaire et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

La commune intervient, par ailleurs, dans la définition de la carte scolaire.

À Réau : L'accroissement de la population va nécessiter un agrandissement de l'école de la Colombe dans les prochaines années.

Le Conseil d'école réunit chaque trimestre les enseignantes, les représentants élus des parents d'élèves, le Maire et les élus en charge du scolaire afin de régler les affaires liées à l'école.

L'action économique : depuis la loi du 27 février 2002 portant sur la démocratie de proximité, les communes peuvent participer au financement des aides directes aux entreprises, dans le cadre d'une convention passée avec la région (ex : garantie d'emprunt).

La loi du 13 août 2004 leur permet aussi de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides avec l'accord de la région qui coordonne sur son territoire les actions concernant le développement économique.

À Réau : Cette compétence est largement dévolue au SAN. Réau contribue largement aux ressources du San de Sénart grâce au groupe SAFRAN, le plus important employeur industriel de Seine-et-Marne.

Les ports de plaisance et les aérodromes : La commune peut se porter candidate pour l'aménagement, l'entretien et la gestion d'aérodromes civils.

À Réau : Une parcelle de l'aérodrome de Villaroche (en bout de piste) est située sur le territoire de la commune, à ce titre le San de Sénart est l'une des trois collectivités qui gère l'aérodrome, au travers d'une structure dédiée, le SYMPAV (avec le Département et la Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine).

Que fait une municipalité ?

Et à Réau ?

Le logement : les communes au sein d'un EPCI (Un établissement public de coopération intercommunale) participent à la définition d'un programme local de l'habitat qui fixe, pour six ans au moins, les objectifs et les principes d'une politique destinée à répondre aux besoins en logements et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale à l'intérieur d'une commune mais aussi entre les communes de l'EPCI.

Depuis la loi du 13 août 2004, la commune a aussi des compétences en matière de logements sociaux et étudiants.

A Réau : La municipalité s'est exprimée en faveur d'un développement « maîtrisé » en termes de logements. Réau compte à ce jour 1058 habitants principalement en pavillonnaires, 14 logements sont classés en logements sociaux.

Le PLU a fixé un objectif de 2500 habitants (dont 800 détenus du Centre Pénitentiaire) à horizon 2015.

Réau est, et restera, de très loin, la commune la moins peuplée de la Ville Nouvelle.

La santé : depuis la loi du 13 août 2004, les communes, peuvent se charger de la politique de résorption de l'insalubrité dans l'habitat.

Depuis cette loi, elles peuvent également, dans le cadre d'une convention conclue avec l'État exercer des activités en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose, la lèpre, le sida et les infections sexuellement transmissibles.

A Réau : Le San de Sénart réfléchit aux moyens de remédier à l'insuffisance de l'offre de prestation de santé et milite pour la création d'un grand hôpital public-privé sur le territoire de Melun-Val de Seine.

Aujourd'hui, avec un peu plus de 1000 habitants, Réau n'atteint pas une taille suffisante pour prétendre attirer les professionnels de santé.

La commune a prévu d'acquérir un premier défibrillateur en 2012 et de faire bénéficier le personnel communal d'une formation au secourisme.

L'action sociale : la commune a une action complémentaire de celle du département avec les centres communaux d'action sociale (CCAS), qui notamment analysent les besoins sociaux de la population et interviennent dans les demandes d'aides sociales.

A Réau : Le CCAS présidé par le Maire, octroie par exemple des bons de combustibles et des mandats de Noël aux personnes âgées, sous conditions de ressources et organise pour eux un repas annuel.

Il intervient également « au cas par cas » pour venir en aide à des personnes en difficulté.

La culture : la commune joue un rôle important à travers les bibliothèques de prêts, les musées, les conservatoires municipaux.

Avec la loi du 13 août 2004, les communes ou leurs groupements sont chargés de l'organisation et du financement de l'enseignement artistique initial (musique, danse, art dramatique), les établissements qui en ont la responsabilité étant intégrés dans un schéma départemental.

Les communes peuvent aussi, se voir transférer la propriété de monuments classés.

A Réau : L'église de Réau est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. La municipalité, qui a la charge d'entretenir ce bâtiment classé, souhaite engager un programme pluriannuel de travaux (des subventions du Département et du Ministère de la Culture peuvent être obtenues dans ce cadre).

La bibliothèque Municipale sera ré-ouverte au cours du premier trimestre 2012, dans un bâtiment provisoire, en attendant qu'elle puisse bénéficier d'une affectation définitive.

Les habitants de la commune ont également accès au réseau des Médiathèques de Sénart. Réau organise régulièrement des spectacles à la salle des fêtes (Théâtre, caravanes des contes...)

Que fait une municipalité ?

Et à Réau ?

La mise en œuvre de ces compétences municipales est assurée par des agents municipaux. L'encadrement et la qualité du service public sont sous la responsabilité d'un Directeur ou d'un Secrétaire Général de mairie.

À Réau, **Christelle BONILLO** occupe la fonction de **Secrétaire Générale**.

Compte tenu de la taille et des moyens humains à disposition de la mairie, les élus sont aussi très impliqués et sollicités.

ORGANISATION DES SERVICES DE LA MAIRIE DE REAU

Secrétaire générale : Christelle BONILLO

Secrétariat du maire, finances, conseils municipaux, secrétariat des affaires sociales, organisation des élections, gestion des services et du personnel.

Accueil : Corinne ZAMBETTI

Accueil du public, standard téléphonique, Etat civil : carte d'identité, mariage, décès, inscription sur les listes électorales, recensement militaire, location de salles, secrétariat divers.

Service urbanisme et travaux : Maxime BERTRAND

chargé du secrétariat du service, suivi des dossiers (PLU, ZAC,...)

Service scolaire et communication : Sonia FOUGERON

chargée du secrétariat scolaire et de la communication et des manifestations.

Service technique :

gestion du domaine public (sécurité et entretien des bâtiments communaux et des voies de circulation), suivi des travaux, exécution des arrêtés du maire.

Services péri et post scolaires :

- **Agent chargée de la restauration scolaire**
- **Agents chargées de l'accueil péri et post scolaire** (assistance cantine, surveillance cantine et garderie, accompagnement dans le bus et de l'entretien des locaux) : Mesdames Sonia DINET, Cirah FAYE, Séverine GILARDOT.
- **Agents Territoriaux Spécialisées des Ecoles Maternelles (ATSEM)** : Corinne PONTONNIER et Chrystel RAPPE

Nathalie LECOMTE

Conseillère municipale

Originnaire de l'Yonne, elle est arrivée à Moissy-Cramayel en 1978 avec ses parents. C'est en 2003 qu'elle fait construire à Ourdy, attirée par le caractère rural de Réau tout en étant à proximité des commerces et des services.

D'un naturel enjoué, elle aime le travail en équipe et apprécie la bonne évolution des relations au sein du conseil municipal.

Dynamique, elle continue de pratiquer la danse à Moissy depuis plusieurs années et a intégré l'association de gymnastique de la commune depuis sa création.

Sa position d'élue lui permet de pouvoir participer à l'évolution des projets sur la commune et plus particulièrement à ceux de sécurisation et d'aménagement du bourg souhaitant qu'ils se réalisent dans le respect du caractère rural du village.

En mairie, elle fait partie des commissions communication, affaires scolaires et associations.

Portrait en quelques mots.

Mariée

3 enfants

Gestionnaire sinistre dans une compagnie d'assurances depuis 25 ans



Aime la danse, la lecture, le cinéma

Pour Réau...

souhaite la maîtrise de l'urbanisation et que Réau conserve son caractère rural.

Michel BAILLON

Conseiller municipal

Originnaire de la région Parisienne (Clichy-92), c'est en 1988 qu'il cherche un terrain en vue de faire construire pour sa famille. Ses recherches l'orientent rapidement à Ourdy dont l'accessibilité par rapport à leur lieu de travail semble idéale. Il se lance alors dans les travaux, et grâce à son goût pour le bricolage et sa ténacité des projets à long terme, termine sa maison où il vit actuellement.

Inventif et travailleur, c'est un actif toujours en recherche de mouvement et ses passions l'occupent pleinement.

Il donne des cours de Ju Ji Tsu en tant que bénévole depuis 15 ans. Ce bénévolat est pour lui une seconde nature car il n'aime pas les conflits d'intérêts financiers qui ont tendance à dénaturer les rapports humains et son espoir est que l'humain prime sur le côté technologique et financier.

En tant qu'élue, c'est avec beaucoup d'intérêt qu'il aura fait la découverte du mode de fonctionnement de sa commune, ainsi que ses rouages complexes.

Pour lui, la vigilance est de mise vis-à-vis des futures installations dont la plateforme de transfert qu'il suit de près.

- En mairie, il fait partie des commissions sports, associations, et est quelquefois sollicité par la commission travaux (pouvant faire profiter de son savoir technique).
- Délégué au SICTOM.

Portrait en quelques mots.

Divorcé

2 enfants

Ingénieur en bureau d'Etudes



Passionné de technique et de technologie.

Pratique de nombreux sports : arts martiaux, navigation, planche à voile..

Aime la musique (guitare)

Pour Réau...

Désir d'un équilibre entre ruralité et maîtrise de l'urbanisme

Il souhaite plus d'investissement au niveau associatif et sportif prêt à y accorder un investissement personnel.

Le San, A quoi ça sert ? - LES LIAISONS DOUCES

Parmi les attributions du San que nous avons énoncées, nous développons ci-dessous les liaisons douces : un sujet d'actualité avec la réalisation prochaine d'une piste cyclable entre le bourg de Réau et le hameau d'Ourdy.

Réau village rural... mais où sont les chemins pour flâner ? Les chemins pour piétons et cycles aussi appelés liaisons douces sont de la compétence du San.

Les autres communes du San en sont déjà équipées.

Le plan des liaisons douces existantes et en projet peut être commandé sur le site du San (www.senart.com).

Réau devrait bientôt avoir sa piste cyclable. La réalisation de la liaison douce entre le bourg de Réau et Ourdy a été votée en juin dernier par le conseil syndical du SAN.

Le projet de tracé (encore en discussion) prévoit 1,7 km de piste au départ de la rue de la Carrière jusqu'au chemin des Pleins (cf. carte page suivante) en empruntant la route d'Ourdy et en traversant le lotissement d'Ourdy.

La largeur de la piste cyclable sera comprise entre 2 et 3 mètres selon les endroits : les vélos pourront donc se croiser.

Dans l'agglomération, les piétons auront un chemin d'1m40 de largeur qui leur sera dédié.

Le coût de la liaison devrait s'élever à 1,2 millions d'euros pour 1,7 km de liaison financé par le San.

Les points délicats du tracé :

La rue de la Carrière : la rue n'est pas extensible, elle sera partagée entre les cyclistes et les voitures.

Les cycles auront une stricte priorité.

Le lotissement d'Ourdy : la piste traversera le lotissement.

Les voitures seront peut être contraintes de prendre la route de contournement d'Ourdy.

C'est encore en discussion.

L'objectif de la commune étant au terme des aménagements à venir (barreau A5... de détourner le flux de véhicule qui traverse Ourdy).

Le tracé aujourd'hui ne va pas jusqu'à la piste existante du chemin des Pleins.

Il manque en effet une petite partie (300 mètres).

Dans une deuxième tranche celui-ci devrait voir le jour, il faudra bien entendu que les financements suivent.

Le planning de l'opération

Le tracé pourrait être finalisé en 2012 et les travaux pourraient démarrer en 2013.



Avec la piste cyclable on pourra se rendre

- ☞ En 15 mn au centre commercial Boissénart
- ☞ En 20 mn à la gare RER de Savigny le Temple
- ☞ En 30 mn à la Forêt de Rougeau pour rejoindre l'Allée Royale
- ☞ En 2014 si tout va bien la piste cyclable sera connectée au TZEN 2 qui reliera le carré Sénart à Melun par la RD 306.

Le San, A quoi ça sert ? - LES LIAISONS DOUCES

A quand un véritable réseau de piste cyclable à Réau ?

Devrait être prochainement programmée la liaison douce entre Réau et Vert Saint Denis (RD 305) sur 6 km.

En ce qui concerne le trajet Réau/ Moissy, la liaison douce est en projet mais aucune date n'est arrêtée.

C'est pourtant une urgence ! Aller faire ses courses ou se rendre à la gare de Moissy en vélo reste une expédition dangereuse.

En ce qui concerne Villaroche, une liaison douce entre l'aérodrome et Montereau sur le Jard et entre Montereau sur le Jard / Voisenon / Saint Germain Laxis / Rubelle est également en programmation.



C'est du vécu !.....petit billet d'une habitante de Réau

Route d'Ourdy, 18 h, il fait nuit maintenant et il bruite.

Plusieurs automobiles me précèdent et me suivent. D'autres en face s'apprêtent à nous croiser. Décidément cette petite route, inadaptée à une grande circulation est de plus en plus fréquentée !

La voiture qui me précède freine brutalement : à sa hauteur trois piétons, deux sur le même côté, un en face, silhouettes foncées tout de noir vêtues, invisibles ou presque. Ouf pour cette fois c'est bon, les véhicules roulaient doucement mais jusqu'à quand ?

Alors en attendant la réalisation d'une liaison douce, restez visible.

Je crois que la mairie met gracieusement des gilets réfléchissants à votre disposition.....alors n'hésitez plus ! Vous pourrez les personnaliser à votre idée et même lancer un concours de customisation.

Françoise



Le San, A quoi ça sert ? - LES LIAISONS DOUCES

Circuler en vélo c'est agréable et c'est durable mais à Sénart ce n'est pas encore facile :

Les transports représentent en France **66 % de la consommation de produits pétroliers** à usage énergétique et sont responsables de **35 % des émissions de dioxyde de carbone (CO2)**, principal gaz à effet de serre contribuant au changement climatique.

Comme beaucoup de villes en France, Sénart s'est lancée dans le développement des liaisons douces.

A titre d'expérience, le San a mis en place depuis 2 ans 80 boxes sécurisés à la gare de Lieusaint Moissy.

L'abonnement est de 5 euros par mois et de 20 euros par mois avec la location d'un vélo électrique. Pour tout renseignement il faut s'adresser au parking de la gare.

Mais à Sénart, ville étendue et peu dense, la voiture reste incontournable.

Les sénartais sont en moyenne plus équipés en automobile que les franciliens (38 % des ménages possèdent deux voitures à Sénart, 50 % à Réau)¹.

Les efforts pour réduire le trafic routier résident dans les transports en commun.

A Sénart tous les espoirs reposent sur le TZen qui combine tous les aspects qualité : voies réservées, véhicules, stations, information, fréquence, accessibilité, régularité.

Le Tzen 1 entré en service cet été, relie Lieusaint à Corbeil.

Le TZen 2 prévu pour 2014 reliera le Carré Sénart à Melun en passant par la RD306 .



Pour tout renseignement : <http://www.tzen.com/>



Et le covoiturage ?

Pour réduire notre empreinte écologique et faire des économies on peut aussi covoiturer :

Deux sites internet mettent en relation les demandeurs

Pour se déplacer en Seine et Marne :

<http://www.covoiturage77.fr> ;

Pour les trajets domicile RER :

<http://www.covoiturage.transilien.com>

Et pourquoi pas du covoiturage à Réau pour les trajets vers l'école de la Colombe ? Laissez vos propositions dans la rubrique « Le Bon Coin » d'Info Réau !

Et pourquoi pas louer sa voiture ?

Voiturelib' est un réseau social de la location de voitures, qui permet :

- de gagner de l'argent en louant sa voiture pendant qu'on ne l'utilise pas, tout en restant assuré,
- de trouver une voiture à louer près de chez soi, à un prix très compétitif,
- et d'appartenir à une communauté soucieuse de l'environnement, portée sur le partage des ressources.

<http://www.voiturelib.com>

¹ Source : observatoire urbain de Sénart



Pour permettre aux enfants de mener à bien leur projet de jardinage, la commune a investi dans un récupérateur d'eau de pluie. Il sera installé au printemps en bout du bâtiment menant à la garderie.

Quelques témoignages d'enfants du 25 novembre 2011

Mes impressions du 25 novembre 2011
 j'ai vu que les autres avaient planté des bulbes et mis des étiquettes. Il faisait gris et froid et j'étais de la maison malade.
 Baptiste & CM1

J'ai ressenti une grande fierté, ces expériences étaient formidables. J'espère que les radis vont pousser surtout dans le coton ! Cela paraît impossible qu'ils poussent mais c'est possible, il faut arroser le coton quand il est sec, sinon les radis ne poussent pas.
 Vincent CM1

En classe, nous avons fait des expériences avec des graines de carottes, radis et des mufliers. Nous avons pris des mini serres (boîtes de tomates cerise) et nous avons découpé des bacs de récupération d'eau dans des boîtes transparentes de pains au chocolat. Nous avons pris un pot et nous l'avons rempli de terre. Nous avons détéré un plant d'aloé vera qui était planté dehors et nous avons protégé le plant qui reste dehors avec un sac en plastique contre le gel.
 Alexandra CM2

J'aime bien retourner la terre, j'aime moins planter. Les radis poussent, les jacinthes ont bien poussé. Tous les lundis, je regarde l'aloé vera.
 Lucas CM1

POEME

Mystère

Je me demande « pourquoi toujours ça » et « toujours si »,
 Les secrets font partie de la vie,
 Il y a toujours des secrets,
 On ne peut jamais tout savoir,
 Des mystères qui se cachent à travers plein de choses,
 Oui, des mystères !
 Personne n'aime les secrets, ils préfèrent tout savoir,
 Mais si nous savons tout,
 La vie n'aura plus d'intérêt
 De mystère, de curiosité,
 De mensonge et d'aventures
 Le mystère est toujours au quotidien de la vie,
 C'est le secret de son chemin

Ève - CM1

Projet pédagogique de jardinage de l'école de la Colombe.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- devenir éco-citoyen
- Eveiller la curiosité et l'intérêt de l'enfant grâce à la pratique d'expériences scientifiques telles que le jardinage
- Développer la personnalité de l'enfant, son intelligence, son esprit critique et son rapport au monde
- formuler des hypothèses
- manipuler pour comprendre
- faire son propre compost avec les déchets de la cantine...

On a planté des bulbes : crocus, tulipes, anémones... Et c'était trop bien ! Nous avons pris aussi des photos, enfin c'est Catherine qui faisait les photos. En tout cas, on s'est bien amusé. J'ai trouvé que c'était facile de planter des fleurs.

Léa CM2

En premier, j'ai trouvé ça génial de retourner la terre avec la fourche. Heureusement qu'aujourd'hui, il n'a pas plu beaucoup, parce que ça aurait été difficile de retourner la terre mouillée. Ce qui m'a paru le plus difficile, ça a été de manipuler la pioche pour retourner la terre.

Samuel CM2

J'ai ressenti une grande joie de faire des expériences. J'aimais bien planter les carottes. Karine nous a appris que pour se nourrir, les plantes ont besoin de terre et de soleil. Les expériences étaient sympas. Nous avons fait des explications au tableau avec la légende et le dessin de l'expérience.

Manon CM1

Météo : Aujourd'hui, c'était la pleine lune? Il faisait quand même froid. C'était humide.

Impressions : Alors je pense que c'est une très bonne idée de jardiner tous les vendredis et puis je pense aussi que ça va faire une superbe école fleurie.

Ce qui me plaît c'est de planter les bulbes de fleurs.

Néfissa CM2



Un des 5 massifs du terrain B.
 C'est l'un de nos futurs projets. *Tristan*

Quelques témoignages du 5 décembre 2011

Depuis que nous avons planté les fruits et les légumes, ils ont bien poussé. Les légumes (radis, carottes) étaient plantés dans des boîtes de pains au chocolat dans la terre et le coton. Damien et moi avons repiqué les radis.

Léo C - CM1

Réalisée par les élèves de l'école de la Colombe avec la participation des enseignantes.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Lana COUSIN
21/09/2011

Victoire NIQUE 02/11/2011

Evan PETRIS 04/12/2011



DECES :

René PIERRE
29/11/2011

Yvonne CHEVALIER
née PERRIER
01/12/2011



LE BON COIN

Rubrique, dans laquelle vous pouvez faire circuler des informations entre réaltais.

**“Il s’agit de biens et de services
non payants ou de propositions d’emploi.”**

Exemple : je donne des plants de tomates, je propose d'échanger des cours d'anglais contre des cours de musique, co-voiturage ...

Pour tout renseignement ou pour transmettre vos annonces vous pouvez contacter Sonia en mairie au **01.60.60.90.03** ou bien par mail à mairie.de.reau.sfougeron@orange.fr

Cherche pavés en grés 10x10
01 60 60 25 63

Donne manteau en feutre marine
taille 4 ans
06 30 49 97 21

Cherche vieux journaux
01 64 13 01 69

Donne combinaison hiver
taille 3 mois
06 30 49 97 21

Donne combinaison de ski
taille 10-12 ans
06 30 49 97 21





DEUX NOUVELLES RUBRIQUES
DEVRAIENT VOIR LE JOUR

PLACE AUX JEUNES

« L'INFO REAU » vous donne la parole

Info Réau est aussi votre bulletin municipal.

Les lignes du bulletin vous sont ouvertes et vous offrent l'occasion de vous exprimer.

Vous avez une idée d'articles, de sujets, de BD, un commentaire à un article, une question aux élus...

Vous souhaitez diffuser une de vos créations (chanson, poèmes, peinture...)

DITES LE NOUS.

Transmettez vos réponses à Sonia FOUGERON en mairie à l'aide du formulaire joint au bulletin municipal ou par mail à mairie.de.reau.sfougeron@orange.fr

A bientôt ;-)

La saga de Réau

Le comité de rédaction d'Info Réau prépare des articles sur « la saga de Réau du néolithique à 2020 ».

Vous avez des témoignages, des histoires, des anecdotes familiales qui permettraient aux lecteurs d'imaginer la vie à Réau ces 100 dernières années.

Vous avez des éléments : photos, plans, gravures, cartes postales, films (...) qui pourraient nous permettre d'illustrer ce dossier.

Nous serions particulièrement intéressés. N'hésitez pas, contactez Sonia Fougeron à la mairie au 01.60.60.90.03 ou par mail à mairie.de.reau.sfougeron@orange.fr

Merci à vous.



Les habitants interrogent les élus :

Nous vous informons qu'un cahier est à votre disposition à l'accueil de la mairie pour noter vos questions à l'intention des élus.

Conseils municipaux

Lors de la séance du 6 septembre, le Conseil Municipal :

A émis un avis favorable avec des réserves sur le Plan Stratégique Régional de Santé.

Lors de la séance du 17 octobre, le Conseil Municipal :

- S'est prononcé sur la modification des statuts du SIESM 77 (syndicat d'électrification)
- A pris une délibération permettant et encadrant le paiement des frais de garderie par des tickets CESU
- A créé un poste d'Adjoint Technique pour les services extérieurs
- A émis un avis favorable avec des réserves sur l'exploitation de l'unité de compostage de déchets verts, station de transfert de déchets et déchèterie.

Lors de la séance du 15 novembre, le Conseil Municipal :

- A rappelé les principes qui s'appliquent à l'élaboration et au service des repas de restauration scolaire.
- A transféré au SAN de SENART sa compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur, afin de lui permettre de soutenir financièrement le projet d'implantation de l'ICAM.
- A transféré au SAN de SENART le pouvoir de police du Maire en matière d'assainissement. S'est opposé au transfert de pouvoir de police du Maire en matière de gestion des aires d'accueil de gens du voyage et en matière d'élimination des déchets.
- A délibéré sur l'instauration de la taxe d'aménagement sur la commune (en remplacement de la taxe locale d'équipement), a décidé de ne pas pratiquer d'exonérations facultatives, a fixé les taux d'application de ladite taxe, par zones.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable suite à l'enquête publique concernant l'autorisation d'exploiter une unité de compostage des déchets verts, une station de transfert de déchets non dangereux et une déchèterie ouverte aux usagers sur le territoire de la commune. Le rapport est consultable en mairie.

Tous les comptes-rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- Mercredi 18 janvier 2012
- Lundi 13 février 2012
- Mercredi 21 mars 2012

- Jeudi 12 avril 2012
- Lundi 14 mai 2012
- Mercredi 13 juin 2012

Toutes les séances sont publiques en salle du conseil municipal à 20 heures



BREVES

L'immobilier autrement :

Estimer la valeur de sa maison

Les prix de l'immobilier

Ils ont baissé de - 4,1 % depuis le 1^{er} juillet dernier et devraient continuer de baisser dans les mois qui viennent, pour corriger les excès de 27 mois de hausse ininterrompue, dans le but d'une meilleure fluidité du marché.

Un marché sous influence

Une dizaine de maisons sont à vendre dans le bourg et à Ourdy, certaines depuis plus de 6 mois. On observe que la majorité de ces biens est surcotée, certains de + de 20 %.

Or surestimer le prix d'un bien, c'est prendre le risque de ne pas trouver d'acheteur et, au final, d'être contraint de vendre en deçà du prix du marché. Si l'on n'a pas vendu au bout d'un mois, le bien perd de sa valeur part rapport à son prix de marché.

En effet, avec la visibilité donnée par internet, lorsque l'on est contraint de baisser le prix, cela s'affiche aux yeux de tous.

L'acheteur potentiel aura alors tendance à aller plus loin dans la négociation.

Le juste prix

Si vous souhaitez connaître la valeur de votre maison, vous appuyer sur les sites internet permettant de réaliser une estimation en ligne (drimki.com, efficity.com, meilleursagents.com et pap.fr) peut être suffisant.

Il est également conseillé de faire estimer son bien par deux ou trois agents immobiliers et de comparer. Recourir à un agent immobilier pour une estimation, présente, toutefois, un inconvénient. A la fois juge et partie, un interlocuteur peu scrupuleux pourra être tenté de surestimer le bien pour décrocher un mandat de vente. Une évaluation requiert de la rigueur, de l'expérience et implique d'analyser une multitude de critères qui font varier à la hausse ou à la baisse la valeur d'un bien immobilier.

Exemples non limitatifs : mitoyenneté - 10 % ; nuisances sonores ou visuelles - 15 à - 20 % ; étiquette énergétique E - 5 % , F - 10 % , G - 15 % ; vis-à-vis important - 20 % ; bonne isolation + 10 % ; bon état intérieur + 10 % ; piscine + 25.000€ à 30.000€ ; cave et garage + 10 %, etc...



Alors qu'en 2010, un vendeur pouvait raisonnablement rencontrer 5 acheteurs sérieux dans les trois semaines, aujourd'hui il faut se contenter d'un ou deux en 3 mois.

C'est pourquoi les vendeurs doivent comprendre la nouvelle dynamique du marché et ne plus camper sur leurs positions. Le marché se bloque graduellement mais inéluctablement.

Focus

Le nombre de transactions baisse fortement. Presque tous les biens sont proposés à des prix élevés, mais seuls ceux de grande qualité et les petites surfaces se vendent.

Les acheteurs, beaucoup moins nombreux qu'en 2010, sont devenus très sélectifs, prennent leur temps et négocient à la baisse.

Quand les prix sont manifestement trop élevés, il n'y a aujourd'hui ni visite, ni appel.

Conseil d'expert

Sur un marché compliqué, mouvant et peu lisible, les particuliers - vendeurs et acheteurs devront disposer des meilleures informations et des meilleurs conseils. Il va être de plus en plus compliqué d'acheter ou de vendre sans se tromper !



Quelques règles d'urbanisme

Préalablement à tous travaux de constructions nouvelles ou sur des constructions existantes, il est obligatoire de procéder à certaines formalités en mairie afin de s'assurer de la conformité des projets avec la réglementation d'urbanisme.

On distingue principalement deux types de demandes : **la déclaration préalable et le permis de construire.**

La **déclaration préalable** correspond aux travaux les plus fréquemment réalisés par des particuliers.

Une déclaration préalable est obligatoire dans les cas suivants :

- Constructions nouvelles ou extensions entraînant la création d'une surface comprise entre 2 m² et 20 m² (extensions d'habitation, abris de jardin, création de places de stationnement couvertes...)

- Transformation de plus de 10 m² de surface hors œuvre brute en surface hors œuvre nette (transformation d'un garage ou de combles en surface habitable...)

- Tous travaux entraînant une modification de l'aspect extérieur du bâtiment (pose de fenêtres de toit, pose de nouveaux volets, ravalements de façade modifiant l'aspect du bâtiment...)

- Réalisation de clôtures

Une demande de **permis de construire** est nécessaire pour des travaux de nature plus importante :

Constructions nouvelles ou extensions entraînant la création d'une surface supérieure à 20 m².

Modification du volume de l'habitation lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.

A compter de 2012, la surface maximale pour une déclaration préalable devrait passer de 20 m² à 40 m². ”

A compter de 2012, la surface maximale pour une déclaration préalable devrait passer de 20 m² à 40 m².

Délais d'instruction (à compter de la date de dépôt en mairie) :

- 1 mois pour une déclaration préalable
- 2 mois pour un permis de construire concernant une maison individuelle

A l'intérieur du bourg de Réau, des délais supplémentaires sont à prévoir, les projets devant être étudiés par l'architecte des bâtiments de France :

- 2 mois pour une déclaration préalable
- 6 mois pour un permis de construire

Les formulaires peuvent être retirés en mairie ou sont téléchargeables sur le site www.service-public.fr (rubrique « logement » puis « construction »).

MAXIME BERTRAND chargé du secrétariat du service urbanisme et travaux

Maxime Bertrand a obtenu son master en aménagement du territoire à 24 ans. Il a commencé sa vie professionnelle en 2007 au service technique de la mairie du Perreux sur Marne puis a intégré le SAN de Sénart en 2009 comme chargé de mission à l'urbanisme. Il occupe depuis février 2010 le poste d'administratif à l'urbanisme et aux travaux à la mairie de Réau.

Maxime Bertrand aime le contact avec les élus et les habitants et surtout travailler dans une commune rurale telle que Réau où il y a d'importants enjeux. Sa mission est très variée et demande de la polyvalence. Il s'occupe des demandes de permis de construire et des demandes de travaux. Il s'assure du suivi des dossiers d'urbanisation au niveau administratif et se rend disponible pour tout renseignement d'urbanisme auprès des réaltais. Il travaille en étroite collaboration avec Monsieur BEAUJOUAN, Maire Adjoint à l'urbanisme et avec Monsieur BOEY pour tout ce qui relève des travaux.

Maxime BERTRAND se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant ces formalités, la réglementation d'urbanisme et la faisabilité de vos projets. Soit par mail : mairie.de.reau.mbertrand@orange.fr



POINT DE SITUATION SECHERESSE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 9 novembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POINT DE SITUATION SÉCHERESSE

La vidange de la nappe du Champigny se poursuivant progressivement, le seuil de crise renforcée a été franchi sur les zones Ouest et Est de cette nappe.

Cette baisse se poursuivra tant que la nappe ne retrouve pas des conditions naturelles de recharge avec le retour des pluies hivernales.

RAPPEL DES SITUATIONS DE RESTRICTION

Beuvronne, Ourcq, Thérrouanne, Petit-Morin, Orvanne et Essonne : seuil d'alerte

Fusin : seuil de crise

Grand-Morin : crise renforcée

Nappe du Champigny : seuil de crise renforcée

Arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/462

L'ensemble des informations relatives à la gestion de la sécheresse (mesures de restriction par commune, arrêtés préfectoraux, situation hydrologique) est disponible sur le site internet de la direction départementale des territoires : www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr

Ces mesures seront actualisées et levées en tant que de besoin, par arrêté complémentaire, en fonction de la piézométrie constatée aux stations de référence retenues dans l'arrêté N°2011/DDT/SEPR/094.

En tout état de cause, cet arrêté est applicable jusqu'au 04/05/2012

POINT DE SITUATION SECHERESSE



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

MESURES DES RESTRICTIONS AU SEUIL DE CRISE RENFORCEE DES USAGES DE L'EAU POUR LA NAPPE DU CHAMPIGNY EST ET OUEST

Seuil de CRISE RENFORCEE

Pour les particuliers, les collectivités et professionnels, ces restrictions concernent notamment :

Mesures	Franchissement du seuil de crise renforcée
Lavage des véhicules	Interdit hors des stations professionnelles munies d'un système de recyclage, sauf pour raisons sanitaires ou véhicules prioritaires
Arrosage des pelouses, des espaces verts, des espaces sportifs de toute nature	Interdit, sauf pour les greens des terrains de golfs autorisés entre 20h et 8h
Arrosage des massifs floraux	Interdit
Lavage des voiries, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	Interdit sauf impératifs sanitaires
Activités industrielles et commerciales (hors installations classées pour la protection de l'environnement)	Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire
Irrigation des grandes cultures (hors retenues collinaires alimentées en hiver) et établissements équestres	- Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs. - Prélèvements par forages interdits.
Irrigation des cultures légumières et maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon, et arrosage des jardins potagers	- Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits entre 8h et 20h. - Prélèvements par forages interdits entre 8h et 20h et du samedi 8h au dimanche 20h.
Piscines privées à usage familial	Remplissage interdit, sauf pour les chantiers en cours. Vidange interdite, sauf dérogation auprès du service de police de l'eau
Plans d'eau	Remplissage interdit excepté pour les activités commerciales ; vidange interdite
Alimentation des fontaines publiques	Interdit
Travaux en rivière	Interdit



POINT DE SITUATION SECHERESSE

Quelques éco-gestes pour économiser l'eau



Réparez les fuites d'eau

Vérifiez votre consommation d'eau (toutes les semaines grâce au compteur d'eau) afin de détecter d'éventuelles fuites (robinetterie, chasse d'eau des WC...). La fuite goutte à goutte d'un robinet peut représenter 100 litres d'eau perdus par jour. Les fuites peuvent représenter jusqu'à 20 % de la consommation d'un foyer.



Entretenez bien les joints de votre robinetterie

Remplacer les joints défectueux permet de limiter les fuites d'eau.



Isolez le chauffe-eau et les tuyaux

Isoler le chauffe-eau et les tuyaux permet à l'eau chaude d'arriver plus vite, ce qui réduit la consommation.



Equipez-vous d'appareils économes

Référez-vous à l'étiquette Energie qui indique la consommation des appareils électroménagers. De A (l'appareil est très économe) à G (l'appareil consomme beaucoup). Le niveau de consommation des lave-vaisselle et lave-linge peut en effet beaucoup varier (de 15 à 40 litres d'eau pour un lave-vaisselle et de 60 à 130 litres d'eau pour un lave-linge).



Choisissez les produits mentionnant un Ecolabel

Lors de vos achats, repérez les produits qui ont un Ecolabel européen ou français (NF-Environnement), notamment pour le non alimentaire, le bois, les produits alimentaires issus de l'agriculture biologique et les produits du commerce équitable.



Lavez votre voiture dans les stations de lavage

Effectuer le lavage de sa voiture dans une station consomme environ 60 à 112 litres d'eau contre 200 à 250 litres chez soi. A "consommer" tout de même avec modération.



Récupérez l'eau de pluie

S'équiper d'un système de récupération d'eau de pluie, qui peut être réutilisé pour arroser le jardin en évitant d'utiliser l'eau potable.



Préférez la douche au bain

Prendre une douche est plus économique (50 litres d'eau) et plus hygiénique que le bain (150 à 200 litres d'eau).



Ne laissez pas couler l'eau inutilement

Fermez le robinet pendant le savonnage, le nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage...



Installez des mitigeurs thermostatiques sur vos robinets et des régulateurs de débit sur le flexible de douche



Lave-linge :

- Préférez le programme "éco",
- Faites tourner en pleine charge plutôt qu'en demi-charge.



Lave-vaisselle : privilégiez le programme "éco"

Une vaisselle à la main d'environ 12 couverts requiert 30 à 80 litres d'eau tandis que le lave-vaisselle consomme seulement 15 à 19 litres d'eau, à condition d'être mis en route en pleine charge.



Lorsque vous cuisinez ou faites la vaisselle à la main, pensez à mieux doser les quantités d'eau que vous utilisez



Equipez vos sanitaires d'un WC double commande économique

Cela peut diviser par 2 la consommation d'eau de vos WC : au lieu de 10 litres, seulement 3 à 6 litres sont utilisés par chasse.

LE P'TIT COIN NATURE



Avec l'hiver, le froid arrive et c'est le moment de penser à nos petits amis ailés.

Peut-être aurons-nous de rudes conditions atmosphériques (grand gel, neige et vent glacial) qui peuvent mettre en péril la survie des espèces les plus fragiles comme le moineau, le rouge-gorge, l'accenteur mouchet, la mésange, le verdier ou le troglodyte.



La nature habituellement généreuse pourvoit à tous leurs besoins. Sans les rendre dépendants, nous pouvons leur apporter une aide précieuse lorsque les sols sont gelés et qu'ils ne trouvent plus de quoi se nourrir.

Un minimum leur est indispensable pour couvrir leurs dépenses caloriques. Saviez vous que pour se réchauffer dans la journée, ils gonflent leurs plumes qui deviennent alors une sorte de couverture chauffante, et que cet exercice leur fait perdre 1/10^e de leur poids en calories ; c'est pourquoi leur quête de nourriture est vitale, ce qu'ils doivent faire avant la nuit.

Comment les aider ?

Que leur donner :



De l'eau, tiède pour retarder le gel, pas plus de 2-3 cm à renouveler fréquemment.

Diverses graines : millet, tournesol, avoine, maïs concassées (auxquelles vous pouvez ajouter brisures de riz (cuit), miettes de biscottes, cacahuètes, fruits secs écrasés.

De la graisse végétale (margarine) ou du saindoux.

Des boules de graisse avec graines achetées dans le commerce ou que vous confectionnerez vous-même.

A faire :

Les nourrir uniquement en période de grand froid et ne pas interrompre brutalement le nourrissage ce qui pourrait leur être fatal.

Donner la nourriture en petite quantité et la changer régulièrement.

Nettoyer fréquemment les récipients.

Installer leur mangeoire de préférence en hauteur, à l'abri des chats.



A ne pas faire

Ne pas abuser du pain, leur donner en petits morceaux sans l'humecter car toxique en moisissant.

Eviter de leur donner des aliments salés ou épicés.

Ne pas leur donner de lait (car indigeste).

Ne pas leur donner de graines de ricin & de lin également toxiques.

Ne pas mettre l'eau dans un récipient profond.



Vous aurez ainsi le plaisir de les observer aux abords de votre maison et ils mettront de l'animation dans le jardin si morne en hiver.

Fin Février, lorsque la température se maintiendra au dessus de 0°, il sera temps de réduire peu à peu les portions pour arrêter fin Mars, au début du printemps. Si vous avez alors pris soin d'installer quelques nichoirs dans vos arbres, votre jardin accueillera de nouveaux oiseaux qui sauront vous remercier en vous protégeant des insectes, limaces et autres ennemis du jardinier.



Les horaires d'ouverture de la mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et le Samedi toute la journée
Vendredi après-midi.

MAIRIE

2 Route de Villaroche

77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55

✉ mairie.de.reau@wanadoo.fr

☎ 01.60.60.26.48

Site : mairiedereau.fr

Recensement militaire

Garçons et filles, vous avez 16 ans, faites vous recenser.

Tous les jeunes français garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Il faut se présenter avec sa carte d'identité, un justificatif de domicile ainsi que le livret de famille des parents.

Il sera remis à l'intéressé(e) une attestation de recensement.

Il est primordial de la conserver précieusement. En effet, cette attestation sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée).

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections de 2012, vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le

31 décembre de 10 h à 12 h

Pour s'inscrire, se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Notez les prochaines élections :

Présidentielle : 22 avril et 6 mai 2012

Législatives : 10 et 17 juin 2012



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL À L'IMMIGRATION ET À L'INTÉGRATION
DIRECTION DE L'ACCUEIL, DE L'INTÉGRATION ET DE LA CITOYENNETÉ

Le 1er janvier 2012

les candidats à la nationalité française,
par voie de naturalisation,
ou
en raison de leur mariage
avec un(e) Français(e),
**doivent obligatoirement présenter
un document certifiant
leur niveau de langue française.**

Il leur revient désormais
d'apporter cette preuve.



Contacts utiles :

Le Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration
www.immigration.gouv.fr

Le Centre international d'études pédagogiques
www.ciep.fr

La Chambre de commerce et de l'industrie de Paris
www.fda.ccip.fr

L'alliance française et l'Université de Cambridge
www.alliancefr.org

L'Education testing service
www.fr.etsglobal.org/France/

Tout candidat à la nationalité française doit prouver qu'il parle la langue française de façon courante.

Le niveau requis est celui d'un élève en fin de scolarité obligatoire. Il correspond au niveau B1 « oral »* du cadre européen commun de référence pour les langues.

Pour prouver son niveau de langue, le candidat doit fournir, au choix, un diplôme ou une attestation :

- un **diplôme français** de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges, délivré en France ou à l'étranger ou le **diplôme d'études en langue française (DELF)** de niveau B1* ;

- une **attestation** :

- délivrée par un organisme doté du label « Français Langue d'Intégration » (FLI),
- délivrée par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (le centre international d'études pédagogiques, la chambre de commerce et de l'industrie de Paris, l'université de Cambridge ou l'Education testing service).

*Le niveau B1 correspond à celui d'un élève en fin de scolarité obligatoire apte à « écouter », « prendre part à une conversation », « s'exprimer oralement en continu ».



PROTEGER VOTRE COMPTEUR CONTRE LE GEL

Le compteur qui sert à mesurer votre consommation d'eau est sous votre responsabilité que vous soyez propriétaire ou locataire.

Ainsi, la réparation d'un compteur gelé sera toujours effectuée à vos frais.

Attention, les ruptures de canalisations d'eau ou d'appareils suite au gel peuvent également provoquer des dégâts matériels considérables dans les habitations.



Afin de protéger votre compteur des rigueurs de l'hiver, pensez à prendre les précautions qui s'imposent :

En cas d'absence prolongée :

n'omettez pas de vidanger vos installations.

Pour vidanger correctement, il faut :

🔧 Fermer le robinet d'arrêt avant compteur (c'est-à-dire situé entre votre compteur et la canalisation publique),



🔧 Ouvrir simultanément les robinets de vos installations sanitaires afin que l'eau présente dans les conduits s'écoule,

🔧 Ouvrir le robinet de purge situé après compteur (c'est-à-dire entre votre compteur et vos installations intérieures) jusqu'à ce que l'eau ne coule plus, puis le refermer.

Une fois la vidange terminée, refermez les robinets de vos installations sanitaires, ce qui vous évitera de laisser couler l'eau à la réouverture du robinet avant compteur, lors de votre retour.

Pour isoler correctement votre compteur,

S'il est situé en regard enterré non conçu pour protéger contre le gel, utilisez des plaques de polyuréthane ou de polystyrène extrudé.



Ne pas utiliser de matériaux absorbant l'humidité (paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, coquilles de polystyrène, etc.). Les plaques de polystyrène expansé sont très fragiles et les rongeurs en sont friands...

Si votre compteur est installé dans un local non chauffé

(garage, cave,...) s'il est proche d'une ventilation ou à l'extérieur de votre installation mais non enterré, vous pouvez :

🔧 Demander à Véolia Eau de vous présenter un devis en vue de **modifier votre installation** (cela peut être la meilleure solution dans certains cas),

🔧 **Protéger le compteur et les conduites**, calfeutrer portes et fenêtres, placer le compteur dans un caisson...

Vous pouvez trouver dans le commerce des gaines isolantes vendues pour différents diamètres de tuyaux.

Pour éviter le gel du compteur et des canalisations situés à l'intérieur des habitations :

🔧 Ne coupez jamais complètement le chauffage en période de froid,

🔧 En cas de gel intense et prolongé, laissez couler en permanence, dans votre évier, un filet d'eau de façon à assurer une circulation constante dans votre installation : la dépense est dérisoire en comparaison des dégâts qui peuvent être causés par le gel de vos conduites !



🔧 Protéger les conduites exposées aux courants d'air (attention aux ventilations !) ainsi que le compteur, avec un ruban chauffant recouvert d'une gaine isolante (faire appel à un professionnel) en laissant l'accès au compteur pour relever l'index.

Compléter la protection du compteur par celle de toutes vos installations également exposées :

🔧 Dans tous les cas de figure, **interposez un morceau de tuyau non conducteur** (plastique par exemple) après compteur, entre celui-ci et les installations intérieures.

🔧 Mettez hors d'eau, pendant les périodes de gel, les robinets situés à l'extérieur.

En cas de début de gel

(que vous pouvez constater par un manque d'eau), vous devez :

🔧 D'une part, **dégeler votre installation** (un sèche-cheveux peut suffire pour dégeler une conduite bloquée, mais n'utilisez jamais une flamme),

🔧 D'autre part, **vidanger votre installation**.





LES BONS PLANS

Apprenez à sauver des vies avec MiniAnne :

Nous avons beau regarder Dr House, Grey's Anatomy et autres séries médicales, nous sommes loin de connaître les gestes qui sauvent.

Et bien vous pouvez dorénavant les apprendre en 30 minutes grâce à MiniAnne.

MiniAnne est un kit pédagogique composé d'un mannequin gonflable, d'un défibrillateur cardiaque, d'un téléphone factice et d'un DVD de formation permettant d'apprendre à masser et défibriller une personne.

Encore plus efficace : vous pouvez aussi apprendre à l'utiliser en compagnie des sapeurs pompiers.

Des formations ont lieu dans un certain nombre de ville. Vous pouvez consulter le site www.pompiers.fr



UN QUOTIDIEN, UN JOUR, UN AN

pour inciter les jeunes (18-24 ans) à lire un quotidien, le ministère de la Culture relance l'opération « Mon journal offert ».

Il suffit de choisir un quotidien parmi soixante deux titres nationaux et régionaux et c'est gratuit !!!

Rendez vous sur : www.monjournaloffert.fr

REPAS DES ANCIENS

Le Mardi 24 janvier 2012 les personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à



SOIREE THEATRE ORGANISEE PAR
LA MAIRIE
ASSOCIATION A.T.J.



Les ROIS du VAUDEVILLE

COURTELINE : Le Gendarme est sans pitié (1899)

LABICHE : Suites d'un premier lit (1852)

FEYDEAU : Feu la Mère de Madame (1908)

Mise en scène : Brigitte CARDINET

**Vendredi 3 Février 2012
à 20h30**

REAU SALLE des FÊTES

Tous âges confondus

LES RENDEZ-VOUS EN SEINE ET MARNE

Carré Sénart

Le manège « Carré sénart » est de retour

**du samedi 3 décembre
au samedi 31 décembre**

parking côté poney club.
De nombreuses animations.

Informations : www.carre-senart.com

Vaux le Vicomte

Fête Noël
du 17 au 31 décembre.

Contact :

Domaine de Vaux le Vicomte
77950 MAINCY

Tél : 01 64 14 41 90

Boissénart

Du 15 au 23 décembre

« le petit train de Noël » promènera les
enfants dans les allées du centre
commercial.

Infos sur : www.boissenart.com

Moissy Cramayel

Samedi 24 décembre à partir de 14h

« Moissy fête Noël »

- De 14h à 18h promenade gratuite en calèche (départ église)
- De 14h à 15h30 atelier maquillage, déco de Noël, clowns, sculpture de ballons, magie à la maison des associations
- De 15h45 à 16h30 spectacle « la récré des gamins » à la roseraie
- À 17h apparition du Père Noël avec distribution de friandises.

Renseignements : 01 64 88 15 11

Melun

**Samedi 24 décembre
de 14h à 18h**

- Le « grand Bi » vous surprendra déguisé.....dans le centre ville de Melun
- Le Père Noël sera installé dans son chalet, cour de l'hôtel de ville, il vous proposera un atelier maquillage.

Devenez Fées et lutins le temps d'une photo
(venir avec son appareil)

La responsabilité du Service Commerce & Urbanisme commercial de la ville de Melun ne saurait être engagée si pour des cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, les animations devaient être modifiées ; écourtées ou annulées.

Combs la Ville

Au Château de la Fresnay
du 29 février au 25 mars 2012

exposition « le compagnonnage »

**Histoire du compagnonnage à travers les
siècles** en partenariat avec la SHAGE.

Renseignements : 01 60 34 27 62/65

Ces manifestations sont communiquées à titre indicatif, la commune décline toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation.



DATES A RETENIR

VŒUX DU MAIRE

Le Maire présentera ses vœux
à la population le

Lundi 16 JANVIER 2012

A 19 HEURES

À la salle des fêtes

FETE DE NOËL

Dimanche 22 janvier 2012

Organisée par le Comité des Fêtes

CARNAVAL

Dimanche 11 mars 2012

Organisé par le comité des Fêtes

CHASSE AU TRESOR

Dimanche 1er avril 2012

Organisée par le Comité des Fêtes

Dimanche 15 janvier 2012

LOTO

Organisé par la Maison de Retraite
À la salle des fêtes

INFO REAU N°17

DECEMBRE 2011

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Sonia FOUGERON

Impression : Mairie de Réau - Imprimé sur papier PEFC 10-31-179 à 450 exemplaires